



Développement rural
Rhône-Alpes

Compte rendu de la commission Cap Rural N° 3 Lycée du Valentin - Bourg lès Valence

Le 15 octobre 2014

www.caprural.org

La troisième commission Cap Rural s'est réunie le 15 octobre 2014, dans les locaux du lycée Le Valentin, à Bourg lès Valence, sous la co présidence de Véronique Rousselle, conseillère régionale Rhône-Alpes et de Maurice Chalayer, directeur de l'EPLEFPA Le Valentin.

Membres présents :

- Véronique Rousselle
- Maurice Chalayer
- Jacques Deplace
- Michel Jabrin
- Jean-Pierre Cardi
- Claude Janin
- Emmanuel Estour
- Alexis Morrier
- Sélène Yi
- Anne Carton
- Patrick Grimault

Membres excusés :

- Catherine Marcellin
- Sandra Ollier
- Augustin Guendouz
- Michel Delmas
- Robert Arnaud
- Eric Malatray
- Jean-Claude Bochaton
- David Chomentowski

1) Approbation du compte rendu de la commission du 25 mars 2014

Le compte rendu est adopté, sans observation.

2) Règlement intérieur

Sur le rôle d'un membre de l'équipe salariée, la commission émet la position suivante :

« Contribuer aux débats de la commission, d'un point de vue complémentaire de celui de la direction de Cap Rural, et porter à connaissance, auprès des salariés, des échanges de la commission (en complément des compte rendus de la commission et des retours de la direction) ». Ainsi, il ne s'agit pas d'un rôle de représentation de l'équipe.

Le rôle du membre de l'équipe salariée sera précisé dans un document interne à Cap Rural.

La commission :

- approuve le règlement intérieur ainsi modifié (en annexe de ce compte rendu)
- présentera ce projet de règlement intérieur au CA de l'EPLEFPA de novembre 2014 dans le cadre d'une délibération.

Les membres de la commission actent le fait qu'elle n'est plus une « commission de préfiguration » et qu'elle est donc installée formellement.

3) Appel à cotisations 2015

Les chefs de projet présentent l'état d'avancement de l'appel à cotisation (confère diaporama en annexe).

Dans les prochaines communications, il est important d'expliquer que cette évolution (par rapport à la situation antérieure de gratuité de l'offre) ne relève pas d'un « désengagement » des financeurs, mais qu'elle est liée à une évolution de l'offre de service.

La communication doit être renforcée auprès des employeurs, qui seront ainsi amenés à s'intéresser de façon plus forte à la question de l'ingénierie de développement et au renforcement de ses compétences.

Il est précisé que la situation de travail des agents de développement est complexe actuellement (pression de travail, incertitude sur l'avenir des postes...), ce qui rend les relations parfois difficiles entre agents et employeurs, notamment sur la question de la participation des agents à des temps de formation, échanges d'expériences...

Une brochure mettant en exergue les réalisations significatives depuis 20 ans et les missions de Cap Rural est en cours de préparation pour un envoi mi novembre aux employeurs, avec le programme d'actions 2015 et l'appel de cotisation.

La Région indique qu'elle pourra relayer ces informations via ses réseaux et en interne (réseauter).

Les chefs de projet indiquent qu'une refonte du site Internet est en cours et qui accompagnera la communication sur les changements.

4) **Principaux événements en cours** (cf. diaporama en annexe)

4.1) Accompagnement à la candidature LEADER

32 territoires se porteraient candidats.

La commission relève la qualité de l'accompagnement de Cap Rural et sa complémentarité avec les services de la région dans son rôle d'autorité de gestion. La présence de binôme élus-agents est jugée très positive.

Les sessions de préparation ont mis en lumière les difficultés de certains territoires sur la question des moyens d'animation pour la préparation des candidatures, facteur défavorable à la qualité des projets. Cette question reste un sujet sensible pour les élus qui souhaitent contenir les moyens dédiés à l'animation.

Est abordée la question de la capitalisation et du transfert des compétences acquises dans le cadre de la procédure LEADER qui pourraient être valorisées sur d'autres types de procédures.

Cette dynamique d'accompagnement des projets LEADER sera poursuivie par l'autorité de gestion sur le plan de la procédure, et par Cap Rural sur les sujets émergents qu'il convient de capitaliser en vue de produire des éléments de méthodes.

4.2) Sites de proximité

Un point d'actualité est fait par l'ATR (animateur technique régional) notamment sur l'inscription de l'action des Sites dans les projets LEADER.

A ce jour, seul l'EPL d'Aubenas, qui porte le Site de CeDRE, a décidé de fermer les 2 postes et donc de licencier le personnel (décision du CA de juin avec fermeture effective au 10 novembre), avec une clause d'annulation en cas de financements retrouvés d'ici cette date. Les autres Sites ardéchois et le Site des Monts du Forez se posent la question de licenciement pour fin novembre, sans assurance de financement de leurs équipes complètes. En Ardèche, tous les acteurs des territoires impliqués dans les 3 Sites sont en relation pour recomposer les missions et ou les territoires d'actions. La mobilisation est effective également pour les autres Sites.

4.3) Les journées de l'Ingénierie Territoriale

La première édition a eu lieu le 30 septembre, en partenariat avec ARADEL, le CRDSU et le CIEDEL, avec une participation plus forte de l'ingénierie des territoires ruraux.

4.4) Innov'Rural 2014

La rencontre annuelle du Réseau Rural Régional, sur le thème de la jeunesse, actrice du développement des territoires et de la transition écologique. Les membres de la commission sont invités à y participer et à relayer l'information et notamment l'appel à contribution.

La commission permanente du Conseil Régional se réunira à la même date (changement de date imprévu), ce qui limitera la participation des élus régionaux.

4.5) Lancement de Cap Rural en 2015

En cours de préparation, pour le début de l'année 2015, avec 3 lieux de manifestations envisagés.

5) Rapport d'orientation 2015 (cf. document Rapport d'orientation en annexe)

Le projet de rapport d'orientation est présenté par les chefs de projet. Les principales observations des membres de la commission sont intégrées dans le document.

Plusieurs autres sujets sont évoqués et seraient à travailler :

- La définition de l'urbain et du rural et la place du rural dans les évolutions actuelles (métropolisation)...
- Les questions de la gestion du foncier, de l'étalement urbain, de la planification...
- Le rôle de Cap Rural dans le croisement nécessaire des logiques verticales (filiales) avec les logiques horizontales (territoires).

6) Budget 2015 et création de poste (cf. Rapport d'orientation)

Le projet de budget est présenté par les chefs de projet. L'excédent affiché dépendra de la réussite de l'appel à cotisation, et pourra servir de constitution d'un fonds de roulement pour Cap Rural au sein de l'EPLFPA.

Ce budget a été construit à moyens humains constants.

La commission émet un avis favorable pour la fermeture du poste ATR (animation technique régionale des Sites de proximité) et la création d'un nouveau poste « mises en réseaux et sujets émergents ».

Côté financements Etat, la DRAAF est en attente de décision (20 000 à 40 000 € sur la ligne développement rural) et la DIRECCTE estime sa participation financière à 45 000 € pour 2015 (sur des reliquats 2014).

7) Questions diverses

M.Chalayer indique aux membres de la commission qu'il a mobilisé Cap Rural (P.Grimault) en tant que coordinateur de projet pour l'élaboration du projet d'établissement de l'EPLFPA Le Valentin (pour la période septembre 2014 à novembre 2015). C'est une façon de renforcer les liens entre Cap Rural et l'EPLFPA.

Prochaine réunion de la commission : un sondage sera envoyé aux membres (semaine 14,15 ou 18).

Véronique Rousselle

Maurice Chalayer